

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIER.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Étampes, etc.) and times for various services.

Élections du 4 Novembre.

Résultat dans l'arrondissement d'Étampes.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Étampes. — M. CHARPENTIER, député, conseiller sortant, élu par 2276 voix, sur 2468 votants.

Milly. — M. GUIBERT, conseiller d'arrondissement, élu par 1049 voix, sur 1788 votants.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

La Ferté-Alois (moins deux communes). — M. GAUTIER, conseiller sortant, élu par 1500 voix, sur 1594 votants. — M. CHANOINE, élu par 1050 voix.

Méréville. — M. POTHEAU, conseiller sortant, élu par 4444 voix, sur 4838 votants. — M. LEGRAND, conseiller sortant, élu par 4168 voix.

Le scrutin du 1 Novembre 1877.

Les élections de Seine-et-Oise ont été telles que nous les voulions pour la cause républicaine. Les électeurs ont été logiques avec l'opinion qu'ils avaient manifestée le 4 octobre. Nous avons gagné quatre sièges au Conseil général et huit aux Conseils d'arrondissement.

D'après le Libéral de Seine-et-Oise, les bulletins dus en grande partie aux bulletins jetés par erreur dans l'une ou l'autre des urnes, porteront certainement ce chiffre à six pour le Conseil général et à quatorze ou quinze pour les Conseils d'arrondissement, soit vingt succès pour les républicains, vingt échecs pour la coalition monarchique et cléricalle.

Dans notre arrondissement, le succès est aussi complet que possible. Pour le canton d'Étampes, M. Charpentier a obtenu à peu de chose près le même nombre de suffrages que pour l'élection législative. Quelques électeurs considérant son succès comme certain, se sont abstenus de voter.

Pour le canton de Milly nous avons constaté que la plupart des journaux républicains de Paris ont porté M. Bos, ancien conseiller général, comme étant monarchiste. Nous l'avons toujours connu comme libéral et comme antagoniste de M. Darblay, sous l'Empire. Mais quelle que soit sa nuance, il nous suffit de savoir que M. Guibert qui a été élu à sa place est un sincère républicain.

M. Chanoine, successeur de M. Tatoud, n'aura pas de peine à être plus républicain que son prédécesseur. M. M. Potheau et Legrand ont obtenu le succès que nous leur avions prédit, malgré la candidature opposée de M. Gœtzmann qui, soutenu par les monarchistes de son pays, semble s'être donné l'ingrate mission de combattre les candidats républicains et qui a été si vertement jugé par le Libéral de Seine-et-Oise.

Quant à l'ensemble du scrutin dans tous les départements, nous connaissons à quinze sièges près le résultat des élections aux conseils généraux. Tout compensé

les républicains gagnent 143 sièges. De plus, ils acquièrent la majorité dans quatorze conseils généraux, ce qui ne sera pas sans influence sur les futures élections sénatoriales. La faible majorité anti-républicaine au Sénat est donc, comme le fait observer le Temps, atteinte à sa source. Quoique nous n'ayons pas encore de chiffre à donner pour les conseillers d'arrondissement, il est certain dès à présent que le résultat de leur élection a été au moins aussi favorable. Le parti républicain n'a plus qu'à vaincre dans les élections municipales et son succès lors du renouvellement partiel du Sénat sera assuré. Le Sénat deviendra alors ce qu'est déjà la Chambre des députés, une représentation exacte du pays; il cessera d'être un point d'appui pour les entreprises dirigées contre la République, et il deviendra un instrument puissant de conservation républicaine.

Mais il ne faut pas nous le dissimuler. Les élections aux conseils municipaux se compliquent tellement de intérêts personnels, des considérations de fortune que nous ne saurions trop faire appel aux républicains pour leur dire d'employer toute leur influence, afin de faire cesser cette contradiction qu'on voit trop souvent dans certaines communes qui voient pour des députés, des conseillers généraux et d'arrondissement républicains et qui, quand il s'agit de former leur conseil municipal, envoient en tel mélange de légitimistes, d'orléanistes, de bonapartistes et de républicains que, souvent, la majorité républicaine y est très-faible et même quelquefois n'y existe pas.

La réunion des gauches du Sénat.

Un certain nombre de membres de la gauche du Sénat ont eu l'excellente idée, après la dissolution de la Chambre, de former une réunion ayant pour but de défendre les intérêts de la cause républicaine à laquelle le gouvernement allait livrer un rude combat.

Un rapport, rédigé par M. Herbet, a fait connaître les opérations du comité, les moyens d'action dont il a pu disposer et le rôle joué par lui dans les divers incidents qui se sont succédés depuis sa constitution.

Après la lecture de ce rapport, M. Calmon, sénateur, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Avant de quitter Paris, au mois de juillet, plusieurs d'entre vous ont émis l'avis qu'il y aurait peut-être utilité à ce que les gauches du Sénat intervinssent dans la grande lutte qui allait s'engager, non pas seulement par l'action individuelle de chacun de vous dans les lieux où s'exerce votre influence, mais aussi par l'action collective de vos bureaux constitués en comité électoral central. Ce comité a été immédiatement organisé, et la direction en a plus particulièrement été confiée à M. Hérol, à M. Peyrat et à moi.

« Nous avons eu l'heureuse fortune de réunir autour de nous de jeunes collaborateurs dont je ne saurais trop vous dire le zèle, le dévouement, l'aptitude; et l'un d'eux, M. Herbet, qui a bien voulu accepter d'être notre secrétaire général, vous retracera, dans un rap-

port spécial, les travaux multipliés et divers auxquels nous nous sommes livrés depuis quatre mois. Je me bornerai à constater, par quelques chiffres et en quelques mots, les résultats de la manifestation solennelle que la France vient de faire.

« M. le président de la République croyant qu'il y avait un malentendu entre le pays et lui, et que la Chambre élue en février 1876 n'était pas l'expression véritable de l'opinion publique, a usé de son droit de dissolution et fait un appel aux électeurs de la France. Préalablement il avait pris un cabinet dont la pensée, suivant les termes du message du 18 mai, était conforme à la sienne, et, dans sa séance du 19 juin, la Chambre avait voté contre ce cabinet anti-parlementaire un ordre du jour de défiance, à la majorité de 363 voix contre 158.

« Sur les 363 députés qui ont émis ce vote, 349 seulement se sont représentés devant leurs électeurs, et 290 ont déjà été réélus. Il n'est pas douteux que le mandat des quatre représentants des colonies ne leur soit renouvelé et que la Chambre ne déclare élus trois autres anciens membres auxquels des bulletins valables ont été refusés par des commissions de recensement. — 297 députés faisant partie de l'ancienne Chambre rentreront ainsi dans la prochaine, et en ajoutant à ce chiffre 28 nouveaux membres nommés en opposition des candidats officiels, le parti républicain va compter dans la nouvelle Assemblée 325 députés contre 208 appartenant aux divers partis monarchiques.

« Il n'y a donc plus de malentendu. La nation condamnée à la violence n'a pas eu de précédents, malgré les manœuvres les plus coupables, malgré les abus de pouvoir dont il sera fait sévère justice, cette réponse, contraire à la pensée du message du 18 mai, a été une nouvelle acclamation de la République et la condamnation éclatante de la conduite et des tendances du Cabinet.

« La volonté de la nation ne fait plus doute aujourd'hui. Ce qu'elle veut, c'est qu'à l'instar de la reine d'Angleterre, du roi des Belges, du roi d'Italie, le magistrat honore des fonctions de président de la République n'ait d'autre politique que celle de veiller à l'exécution stricte et fidèle des arrêts de la souveraineté nationale; c'est que le gouvernement soit exercé par des ministres responsables ayant la confiance des représentants qu'elle a élus.

« Ce qu'elle veut, c'est, en fortifiant ses institutions, mettre un terme à des intrigues qui, prenant pour prétexte une date constitutionnelle, ne peuvent qu'entretenir l'inquiétude et troubler les transactions.

« Ce qu'elle veut, c'est, à l'abri désormais des fantaisies du pouvoir personnel, seule cause de ses maux et de ses revers, travailler avec sécurité, à achever de réparer ses désastres, recouvrer sa situation dans le monde sans y être une menace pour personne, et ne pas permettre que la paix soit compromise par des menées anti-patriotiques.

« Ce qu'elle veut, c'est que la religion soit honorée, c'est aussi que le clergé soit respecté, mais qu'il ne lui soit plus loisible de franchir l'enceinte de l'église pour se mêler aux luttes des partis.

confirmer ce qu'ils savaient déjà par le récit de l'aveugle d'Oudincourt.

N'ayant plus rien à demander à l'hôte du Cheval-Blanc, ils se firent indiquer la demeure de Clémence Frémy et se rendirent immédiatement chez elle.

Ils trouvèrent la veuve debout devant la roue de son rouet, plus grande qu'elle, et devant une montagne de laine écrue, préparée en forme de boudins. De sa main droite elle faisait tourner la roue du rouet; de la gauche elle prenait l'un après l'autre les boudins de laine, lesquels s'allongeaient entre ses doigts, se tordaient le long d'une tige d'acier, et, devenus fil, s'enroulaient autour d'une énorme bobine.

Elle interrompit son travail pour recevoir les visiteurs. En quelques mots, le prêtre lui exposa le but de leur visite.

— Seigneur Dieu ! s'écria-t-elle, ce serait un grand bonheur, si vous parveniez à découvrir la famille de ce cher enfant ! Ce sont des gens riches, rien ne me l'ôttera de l'idée... Ses petits vêtements, lorsque je l'ai pris à l'hôtel du Cheval-Blanc, étaient d'une étoffe très-belle.

— Vous ne les avez pas conservés ?

— Non, l'enfant les a usés, mais presque tout le linge est encore là. Du bien beau linge... vous allez voir... tissé avec du fil de lin, tout ce qu'il y a de riche.

Elle ouvrit une armoire et fit voir au prêtre et au maire des chemises de femme, des serviettes et des mouchoirs dont quelques-uns étaient finement brodés à la main. Le tout se trouvait dans un parfait état de conservation, était d'une blancheur éblouissante et portait, comme la chemise et le mouchoir trouvés sur la morte, la même marque G. V.

Le maire parla de la malle et désira la voir. La veuve la lui montra dans un coin de la chambre. Elle se en servait pour serrer ses bobines.

« Ce que veut enfin la nation, c'est que les agents chargés de faire respecter la loi n'en soient plus confiés qu'à des hommes franchement dévoués à ses institutions.

« Sur ces conditions essentielles, toutes indispensables pour empêcher le retour d'entreprises hostiles, pour prévenir des crises semblables à celle que nous venons de traverser, pour garantir la France contre des aventures et des révolutions nouvelles, aucune transaction n'est possible. D'ailleurs, le pays n'a pas à transiger, il est souverain, et, quand il a parlé, toute résistance à ses ordres devient un crime. Mais cette résistance n'est pas à craindre. La saine raison, le sentiment du devoir et du patriotisme prévaudront sur de funestes conseils.

« Messieurs, la France vient de donner un grand spectacle. Par sa modération, par son calme, par sa fermeté, par l'esprit politique dont elle a fait preuve en présence de tant d'actes provocateurs et arbitraires, elle a victorieusement démontré qu'elle est mûre pour la liberté et le régime républicain. Elle saura défendre au besoin, elle saura conserver ces biens précieux, suprême récompense des nations sages.

« Aussi, c'est avec la ferme espérance que, maîtresse enfin d'elle-même, elle va entrer dans une longue période de repos, de paix, de prospérité, qu'arrivés au terme de notre tâche, je viens, avec mes chers collègues Hérol et Peyrat, vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée et exprimer notre vive gratitude pour tout ce que, de près ou de loin, vous avez voulu nous aider dans l'accomplissement de la mission dont vous nous avez honorés. »

Bulletin politique.

Quand un peuple a tant besoin de paix, de logique et de sincérité, n'est-ce pas chose triste de voir qu'on se joue pour ainsi dire de sa bonne volonté et de sa patience? N'est-ce pas déplorable de voir un ministère qui, après avoir livré bataille au pays, est battu, désavoué partout et qui veut s'accrocher quand même au pouvoir, malgré les traditions du régime parlementaire. On dirait vraiment que ce ministère du 16 mai avait oublié qu'il était responsable devant le pays de ce combat inutile livré à la République, de ces mois entiers perdus pour le commerce, et aussi de l'agitation, de l'insécurité produites dans le pays. Est-ce parce qu'ils étaient au pouvoir qu'ils avaient le droit de nous troubler, de nous calomnier, de puiser dans la caisse des contribuables pour nous faire la guerre, pour payer leur propagande contre nous? Vous êtes responsables, messieurs les ministres, de vos actes, de l'emploi des deniers publics.

La loi des 25 et 28 février 1875 est précise. Elle dit que le Président de la République est irresponsable, sauf en cas de haute trahison; que les ministres, au

Cette malle, très-ordinaire, ressemblait à celles qu'on trouve chez tous les layetiers.

M. Goussel la tira au milieu de la chambre et l'examina avec attention sur toutes ses faces. Il eut beau chercher, ses yeux ne trouvèrent pas trace d'une inscription quelconque. Impossible de découvrir le lieu de naissance de Gabrielle Varimont. Une seule chose paraissait définitivement acquise, c'est que le jeune berger d'Oudincourt était réellement son fils.

Le maire mit un billet de banque de cinquante francs dans la main de la veuve.

— Vous n'êtes pas heureuse, lui dit-il, cette petite somme vous aidera un peu.

Les deux visiteurs se retirèrent.

— Eh bien, monsieur le curé, fit le maire en mettant le pied dans la rue, nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui qu'hier. J'ai bien peur que nous n'arrivions à rien.

— Il ne faut pas désespérer si vite, mon ami.

— Je ne vois plus qu'un moyen.

— Lequel ?

— Aller trouver M. Dubourg et le forcer à délier sa langue.

— Si, comme nous le soupçonnons, il a un motif pour cacher ce qu'il sait, vous ne l'obligerez pas à parler.

— C'est vrai. Si c'était un pauvre diable, on pourrait lui offrir de l'argent.

— Le diable qui en tenterait un autre, fit le prêtre en souriant... Allons, mon cher Goussel, ne jetons pas comme cela le manche après la cognée... il nous reste la prière.

La fameuse prière en patois.

— Si elle contient un renseignement, quel qu'il soit, nous l'aurons.

Feuilleton de l'Abeille

DU 10 NOVEMBRE 1877.

HISTOIRE D'UN AVARE, D'UN ENFANT ET D'UN CHIEN.

— Oui, monsieur, très-affamé, la pauvre bête. Nous lui avons donné à manger. Mon mari aurait voulu le garder... c'était un chien superbe et, à ce qu'il paraît, très-rare : mais il était impossible de l'approcher. Pendant quinze jours ou trois semaines, on le rencontrait rôdant à travers les rues de la ville. Enfin, il est parti et on ne l'a plus revu.

— Voilà ce qui explique, dit le maire, pourquoi, malgré toutes nos recherches, le chien n'a pu être retrouvé ni à Provenches ni dans les environs.

— Oui, répliqua le prêtre. Comprenez qu'il ne pouvait plus être utile à sa maîtresse, l'excellent animal était revenu à Langres, espérant retrouver l'enfant à l'hôtel. Ce dernier venait d'être emporté par la femme du jardinier Frémy. Ce fut pour le chien une déception et une nouvelle douleur; et, quand on le rencontrait errant à travers les rues et les ruelles de la ville, il était évidemment à la recherche de son jeune maître. Enfin, n'ayant pu retrouver sa trace et probablement las de le chercher en vain, il s'est décidé à quitter la ville. Il est revenu du côté de Provenches et d'Oudincourt, où il a vécu comme il a pu, jusqu'au jour où, par la volonté de Dieu sans doute, il s'est donné volontairement au père Bérésina.

— C'est parfaitement logique, approuva le maire.

— Mon homme a eu la même idée que vous, monsieur le curé, car un jour il m'a dit : « Le gros chien est toujours dans la ville; je parie qu'il cherche partout le petit garçon. »

— Pourquoi, dans ce cas, n'a-t-il pas eu la bonne pensée de conduire le chien chez le jardinier ?

— Oh ! il l'a eue, mais voilà : mon mari a la mauvaise habitude de remettre toujours les choses au lendemain; quand il s'est décidé, il était trop tard : le chien était parti.

— Vous nous avez dit tout à l'heure, reprit le maire, que l'étrangère, en arrivant chez vous, avait des bagages.

— Oui, une grosse malle.

— Qu'est-elle devenue ?

— Elle contenait du linge et des effets d'habillement; tout cela était la propriété du petit, nous l'avons remis à la mère Frémy.

— Vous n'avez rien gardé ?

— Nous sommes d'honnêtes gens, monsieur !

— Nous en sommes persuadés, mais, pour vous payer de ce qui pouvait vous être dû par l'inconnue, vous auriez eu le droit de retenir certains objets.

— Certainement, mais la jeune dame ne nous devait rien; elle avait payé une huitaine d'avance.

— Dites-nous, n'avez-vous rien remarqué dans ses manières ou son langage qui ait pu vous faire supposer qu'elle n'avait pas toute sa raison ?

— Par exemple, si celle-là était folle, il n'y aurait personne de raisonnable dans le monde.

— Parlait-elle bien le français ?

— Très-bien, seulement avec un accent étranger.

Le curé et le maire échangeèrent un regard. Mais tout ce qu'ils venaient d'apprendre ne faisait que

contraire, sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Irresponsabilité présidentielle, responsabilité ministérielle, telle est la double solution, solution conforme à la raison et à la justice, puisque le Président de la République ne pouvant, aux termes de l'article 3 de la même loi, rien faire de valable sans le contre-seing d'un ministre, n'a pas la liberté d'action qui entraîne la responsabilité.

Le ministre, au contraire, par ce contre-seing (qu'il est libre de refuser), donne vie à l'acte gouvernemental, accepte en signant la responsabilité de l'acte que lui seul a validé.

N'est-ce pas là la négation absolue du gouvernement personnel, puisque, d'une part, tout acte personnel du chef de l'Etat est frappé d'illégalité; et d'autre part, nul acte personnel ne peut se concevoir sans responsabilité.

Eh bien! depuis la dissolution de la Chambre des députés, nous avons vu le Président faire acte de gouvernement personnel, d'abord en ne prenant pas ses ministres du 16 mai dans la majorité de la Chambre dont il a demandé la dissolution; en déclarant qu'il avait une politique à lui; en lançant un manifeste sans le contre-seing d'un ministre; en nommant partout des préfets et des sous-préfets, des juges de paix hostiles à la République pour défendre sa politique personnelle; en laissant dire par un de ses préfets qu'en France il n'y a plus que deux partis, celui du Maréchal et celui de la République; qu'entre ces deux partis il y a une guerre à mort à la fin de laquelle il faut que l'un des deux succombe.

Le préfet du Président a dit vrai. La Chambre dissoute, le Sénat suspendu, il n'y avait pas d'autre maître que le Président; il a déclaré personnellement la guerre à la nation républicaine. Il a été vaincu. Est-ce à lui maintenant de dicter des lois aux vainqueurs. Qu'aurait-on pensé de lui si, après avoir été battu par les Allemands, il avait eu la prétention de leur dicter les conditions de la paix.

Le Président doit s'incliner; les ministres, après avoir plus longtemps qu'il ne convenait touché leur traitement, devront rendre compte de leur administration. Nous demandons à M. de Fourtou à qui il a employé les millions tenus en réserve au Ministère de l'Intérieur. Maintenant que le gouvernement du 16 mai a vécu, que les élections du 14 octobre et du 4 novembre ont eu lieu, on voit bien que le péril social et le radicalisme latent ne sont que des chimères, et la dictature un rêve irréalisable.

Aujourd'hui, tous les électeurs de la campagne n'ont d'autre souci que celui de la liberté. Ils sont parfaitement tranquilles et sûrs dans leur propriété, ils ne se livreront pas à un dictateur pour obtenir la sécurité. Nous ne sommes plus aux années qui suivirent la Révolution française, ni à l'époque de Sylla et après lui César, Auguste, distribuèrent des terres à leurs partisans.

Les propriétaires nouveaux ne contractèrent point alors par la possession l'esprit d'indépendance qui avait été le génie des anciens possesseurs d'où était née la République. Au contraire, à peine entrés dans leurs domaines, les nouveaux maîtres n'eurent qu'une pensée, la crainte; ils eurent peur d'être dépossédés.

Pour se garantir, ils se donnèrent corps et âme à quiconque leur promit la conservation de ces biens si rapidement acquis. Ainsi se forma le besoin d'un maître, c'est-à-dire de l'Empire. La servitude eut pour cause, ce qui avait été pendant des siècles le fondement de la liberté.

De même, après notre grande Révolution, la distribution nouvelle des terres produisit à quelques égards des effets semblables.

Dans le court intervalle de 1794 à 1800, les possesseurs nouveaux ne prirent pas cette jouissance rapide, ce qui est ordinairement le caractère des propriétaires terriens un esprit de fierté jalouse.

En acquérant ces biens ils acquirent un sentiment de crainte qu'ils ne connaissent pas auparavant. Ce fut la peur continuelle d'être dépouillés, soit qu'ils doutassent injustement de la validité de leurs titres, soit

qu'ayant vu déjà beaucoup de changement, ils s'attendaient à en voir de nouveaux, une chose est certaine: leur possession fut inquiète et tremblante.

Au lieu de prêter de la force au gouvernement, c'est du gouvernement qu'ils attendaient le droit de vivre. Loin de songer à limiter le pouvoir politique ou à s'en emparer, ils conjurèrent le pouvoir de leur donner la stabilité qui manquait à leurs origines.

D'où il arriva qu'ils demandaient pour seule grâce qu'on leur garantît non la liberté, mais la propriété; et comme un maître leur parut plus propre à cela qu'un gouvernement de discussion, ils appelèrent bientôt dès 1799 et cherchèrent de tous côtés ce maître, auquel ils s'engageraient à obéir aveuglément pourvu qu'il les couvrit de son épée contre les anciens possesseurs.

C'est ainsi que Napoléon I^{er} trouva un terrain tout préparé pour la dictature. Le communisme, le socialisme favorisèrent aussi beaucoup le coup d'état de Napoléon III.

Mais aujourd'hui que ces utopies ont fait leur temps, les grands propriétaires, comme l'ouvrier des champs qui possède également, n'ont rien à craindre pour leur propriété. Ils savent qu'elle est à l'abri de toute revendication, ils ont la sécurité dans la propriété, ils sont libres sur leurs terres, ils sont indépendants, ils n'ont ni besoin de sauveur, ni besoin de maître. Ils ne demandent qu'une chose: la sécurité dans la liberté, c'est-à-dire un gouvernement républicain, qu'on ne puisse plus attaquer impunément ni mettre en question quand la majorité de la nation a exprimé formellement, et le 14 octobre, et le 4 novembre, sa volonté de vivre en République.

Les Chambres.

L'animation a été très-grande à l'ouverture de la Chambre des députés et au Sénat.

Sénat.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

MM. de Broglie et Brunet sont au banc des ministres. Le procès-verbal de la dernière séance (24 juin) est lu par M. le comte de Saint-Vallier, l'un des secrétaires, et adopté sans observations.

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux. Il est procédé à cette opération.

M. le président. — J'ai à consulter le Sénat sur son ordre du jour.

Après une longue absence, le Sénat aura hâte, sans doute, de reprendre ses travaux sérieux.

J'ai donc à lui demander quelles lois il entend mettre à son ordre du jour.

Je dois rappeler au Sénat qu'il a reçu avant de se séparer plusieurs propositions de loi dues à l'initiative de membres de la Chambre des députés.

Le Sénat entend-il rester saisi de ces propositions? (Mouvements divers.)

Selon la jurisprudence parlementaire, les propositions dues à l'initiative parlementaire expirent avec les pouvoirs de la Chambre dont elles sont émises.

Le Sénat décide que les propositions dues à l'initiative des membres de la dernière Chambre des députés, ne seront pas portées à l'ordre du jour.

M. le colonel d'Andlau demande de mettre à l'ordre du jour le projet de loi relatif à la responsabilité des ministres, adopté par la Chambre des députés.

M. le président. — Satisfaction sera donnée à l'honorable sénateur; le premier projet à l'ordre du jour de demain sera la délibération sur le projet de loi relatif à l'état-major.

Le Sénat se réunira demain dans ses bureaux pour nommer une commission chargée d'examiner les projets sur le phylloxera.

La séance est levée sans que les ministres aient demandé la parole. L'interpellation des droites a été également abandonnée.

Dans sa seconde séance, le Sénat n'a pas consenti à émettre un vote de confiance envers le ministère du 16 mai.

Le centre droit a décidé que deux délégués, MM. Bocher et Daru, se rendraient auprès du Maréchal pour lui exposer la situation et lui dire que le centre droit, en refusant son concours au ministère du 16 mai, n'avait pas entendu se séparer de lui.

Les autres droites ont décidé également d'envoyer au Maréchal des délégués; ce sont MM. de Rodez-Benavent, de l'extrême droite; de Kerdel, de la droite, et le maréchal Canrobert, des bonapartistes.

Cette décision a déterminé le Sénat à s'ajourner jusqu'au 14 novembre, afin de permettre au Maréchal de trouver une issue pour la crise.

L'issue, c'est que le Maréchal se démette.

Chambre des députés.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Desseaux, doyen d'âge.

M. le président invite les membres les plus jeunes à prendre place au bureau en qualité de secrétaires.

M. le président dit qu'il doit l'honneur de la présidence à deux circonstances inattendues: M. Raspail père est indisposé et M. Thiers n'est plus.

La mort imprévue de cet ancien et illustre collègue, inspire des regrets que justifient les services éminents qu'il avait rendus au pays, en libérant le territoire et en travaillant au relèvement de la France.

Il avait abordé cette tâche en se conformant au sentiment naïf

animé des meilleures intentions et très-bien disposé en faveur du petit berger.

— Ce pauvre orphelin, lui dit-il, a reçu déjà un commencement d'instruction, et son plus gros chagrin est de ne pouvoir plus fréquenter l'école. Il est intelligent et a, parait-il, beaucoup de dispositions pour apprendre. L'instituteur d'Oudincourt ne pourrait-il pas lui donner des leçons le soir, après son travail? Il faudrait aussi obtenir l'autorisation de M. Dubourg.

— J'obtiens l'autorisation, répondit M. Richard, et je donnerai moi-même des leçons à votre protégé.

— Vous me comblez de joie, dit le curé de Provenches en tendant la main à son confrère.

— S'il veut travailler, s'il est docile, je vous promets de lui apprendre tout ce que je sais moi-même. Il est catholique?

— Je ne peux malheureusement pas l'affirmer, car rien ne prouve que ses parents n'appartenaient pas à un des schismes de l'Eglise chrétienne. Mais, à Langres, il a reçu notre instruction morale et religieuse. D'ailleurs, nous avons parfaitement le droit de faire de cet enfant un bon chrétien. Il a l'usage de raison et peut exprimer sa volonté. Je suis persuadé qu'il demandera à faire sa première communion.

— Ce sera difficile, si nous n'avons pas la preuve qu'il a reçu le premier sacrement.

— Dans ce cas, il faudra le baptiser conditionnellement.

— Nous ferons pour le mieux. Il s'agit du salut d'une âme, Dieu nous inspirera. Du reste, d'ici là, bien des choses peuvent se découvrir.

— Oui, si, comme je l'espère, la prière dont je vous ai parlé nous donne un renseignement certain.

— Quel jour attendez-vous l'abbé Mougin?

— Dimanche prochain.

tional et s'était rallié franchement à la République. (Applaudissements.)

On peut dire avec justice que M. Thiers, devenu le premier président de la République, a bien mérité de la patrie. (Nouveaux applaudissements.)

La Chambre a à reprendre les travaux interrompus de la session de 1877.

La Chambre actuelle, comme sa devancière, saura travailler à l'affermissement de la République et la défendre contre toute atteinte, de quelque part qu'elle vienne. (Applaudissements.)

La dernière Chambre s'était séparée aux cris de: Vive la République! et de: Vive la paix! Celle-ci ne peut mieux faire qu'en commençant ses travaux par cette même acclamation: Vive la République! et Vive la paix! (Vifs applaudissements.)

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président provisoire de la Chambre des députés et des vice-présidents.

Il y est procédé.

Sur ce scrutin les deux partis en présence vont se compter. La Gauche porte M. Grévy, la Droite est résolue à s'abstenir.

La Gauche vote pour MM. Rameau et Lepère; la Droite a pris pour candidats à la vice-présidence un bonapartiste, M. de Padoue, et un royaliste, M. Durfort de Civrac.

Pendant le scrutin, la salle des Pas-Perdus est fort animée. Evidemment, un double courant s'établit parmi les députés. Les uns veulent qu'on précipite la constitution de l'Assemblée, afin de voter au plus tôt un ordre de confiance contre le cabinet. Les autres sont d'avis qu'il vaut mieux attendre: la Chambre est dans une situation inexpugnable; elle n'a qu'à voir venir.

Il est donc inutile de précipiter les choses et de s'imposer une séance de nuit.

Ce dernier parti parait l'emporter.

Enfin, le scrutin est proclamé:

Votants: 461

Bulletins blancs	170
Suffrages exprimés	291
M. Grévy	290
M. Grévy est nommé à l'unanimité des votants, moins une voix, la sienne, qui s'est perdue sur M. Desseaux.	

Les coalisés de la Droite n'ont réuni que 70 bulletins blancs. Quelques minutes après, on proclame le résultat du scrutin pour les vice-présidents:

Votants: 462

Bulletins blancs	4
Suffrages exprimés	458
M. Rameau	285
M. Lepère	284
M. de Padoue	170
M. de Civrac	167

MM. Rameau et Lepère sont proclamés vice-présidents provisoires.

M. de Padoue a obtenu 170 suffrages, juste le nombre des bulletins blancs de tout à l'heure.

Cela est significatif.

Bulletin de la guerre.

En Europe. — Les Russes ont réussi, sans grande résistance de la part d'Osman Païcha, à investir complètement Plewna. Mais ils paraissent avoir éprouvé, il y a quelques jours déjà, un nouvel échec dans une tentative d'assaut sur les redoutes de l'est.

Cette nouvelle a mis quelque temps à nous arriver, et nous manquons de détails, ce qui s'explique aisément. Car l'état-major russe n'est pas pressé de nous faire savoir ses défaites, et les correspondants de journaux ont été expulsés. On dit même que les attachés militaires étrangers sont menacés du même sort. Tout cela ne prouve pas une grande confiance dans l'avenir.

D'après plusieurs journaux anglais, un rapport venu de Sofia et daté de dimanche annonce que Cheket Païcha s'avance à marches forcées vers Plewna. Voilà bien la nouvelle la plus invraisemblable qu'il nous soit possible de recevoir.

Cheket a été battu plusieurs fois, il a perdu les positions de Gornit-Doubnik, de Télihe, de Loukovitza; il a été refoulé sur Orkhanik; et il y est sérieusement menacé du côté de l'est par la prise de Tétéven. Ce n'est pas en ce moment qu'il est en mesure de conduire, à marches forcées, une armée nombreuse à travers les lignes russes.

Une tempête effroyable a régné ces jours derniers dans les Balkans et particulièrement à la passe de Chipka, où la neige est tombée dans des proportions inconnues jusqu'ici; puis est venue la grêle, ensuite un brouillard intense. Celui-ci a disparu et a fait place à un froid très-vif. On comprend que les opérations militaires soient nulles dans de pareilles conditions.

Du côté de l'armée de Suleiman Païcha, c'est la pluie qui tombe presque incessamment. Rien de nouveau non plus dans ces parages.

D'après un télégramme de Bukarest, adressé hier à la Gazette de Cologne, Suleiman Païcha concentre ses forces à Rasgrad, laissant 20,000 hommes à Roustchouk et 15,000 à Osman-Bazar. Les forces qui seront réunies à Rasgrad sont estimées à un total de 85,000 hommes de troupes régulières et de 10,000 irréguliers.

La garnison de Silistrie sera portée au chiffre de 15,000 hommes. Le quartier général de Suleiman Païcha sera établi à Kabakouk.

Le Monténégro se remue. Tous les soldats seront demain revenus sous les drapeaux.

Le Daily News annonce qu'on s'attend à une attaque des Monténégrins contre Podgoritza.

Du côté de l'Herzégovine, ils se préparent à assiéger

— Alors j'aurai le plaisir de vous voir tous les deux?

— Lundi, d'aujourd'hui en huit.

— Je vous attendrai pour dîner à six heures. D'ici là, j'aurai vu M. Dubourg, et notre jeune ami sera mon élève. Il viendra à la cure, naturellement, sans que M. Dubourg puisse rien soupçonner.

— Avant de quitter Oudincourt, le curé de Provenches entra chez le père Bérésina. Il trouva l'aveugle et le chien en train de souper. Le vieillard mangeait un morceau de lard sur son pain et Pyrame achevait de ronger un os.

— Je viens de m'occuper du petit berger, dit-il. M. le curé d'Oudincourt veut bien devenir son précepteur.

— Ah! voilà une bonne nouvelle! s'écria le bonhomme. C'est meilleur que votre voyage à Langres.

— Vous savez donc que nous n'avons pas réussi?

— Oui, M^{me} Goussel est venue hier à Oudincourt; la chère dame m'a apporté un panier tout plein de bonnes choses. Or me gâte, monsieur le curé, on me gâte.

— Non, mon ami, car vous méritez plus encore qu'on ne fait pour vous.

— Monsieur le curé, croiriez-vous que depuis un mois je ne mendie plus. On m'apporte ici plus qu'il ne nous faut, à moi et à Pyrame. J'étais mendiant, me voici rentier. Et je m'habitue à cette vie-là, j'ai honte de l'avouer... Jusqu'à Pyrame, qui paraît tout content de se livrer à la paresse.

— Au moins il vous tient compagnie.

— Heu, heu! sous ce rapport je n'ai pas absolument à me louer de lui. M. Pyrame sait ouvrir la porte et s'en va sans dire ouï, courir la prétentaine. Mais je n'ai pas trop le droit de lui en vouloir. Vous comprenez, monsieur le curé, un vieux homme aveugle, ça n'est pas bien gai. Et puis, Pyrame a une autre affection: chaque jour il va aider son ami Henri à garder ses bre-

Klobuk; ils ont déjà 3,000 hommes devant cette place. Gatchko et Trébigne, mal approvisionnés, mal défendus, sont aussi très-menacés.

Les insurgés bosniaques, qui n'ont jamais mis bas les armes, redoublent d'activité et harcèlent sans cesse les troupes turques, avec lesquelles ils ont eu récemment plusieurs engagements sérieux.

Enfin, les Serbes s'agitent beaucoup et se concentrent sur le Timok, aux environs de Zaïchar. Un détachement d'irréguliers turcs a dernièrement violé la frontière de ce côté, et le colonel Horvatovitch a reçu l'ordre de repousser la force par la force, sans entrer sur le territoire turc.

En Asie. — La déroute des Turcs en Arménie continue. Après les sanglants combats de dimanche et de lundi, Moukthar et Ismail ont dû abandonner le défilé de Dévéboyoun et rentrer dans Erzeroum, qu'ils manifestaient l'intention de défendre énergiquement.

Mais hier le bruit courait à Constantinople que la capitale de l'Arménie était occupée par les Russes.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 7 Novembre 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— COBERT Isidore-Léon, 34 ans, ouvrier cordonnier, en résidence obligée à Tours; 4 mois de prison, pour rupture de ban.

— JULIEN Félicité-Euphrasie-Augustine, 30 ans, journalière, sans domicile fixe; 15 jours de prison et aux dépens, pour vol.

— VERTPORTE Louis-Jules dit Arthur, 8 ans, demeurant à Lardy; prévenu d'incendie volontaire et de vol, acquitté comme ayant agi sans discernement et rendu à ses parents.

— CISTAC Victor, 29 ans, marchand colporteur à Etampes; 6 fr. d'amende, pour colportage sans autorisation.

— ANDRIEU Jean-Marie, 15 ans, commis colporteur à Etampes; prévenu de colportage sans autorisation, acquitté comme ayant agi sans discernement.

— MOULLE Louis-Gabriel, 26 ans, cultivateur à Dhuitel, commune d'Ormy-la-Rivière; prévenu de coups volontaires, renvoyé des fins de la poursuite sans dépens.

— VATIER Louis-Frédéric, 29 ans, cultivateur à Chamarande; 40 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir enlevé sans autorisation, dans une carrière, une certaine quantité de sable, à l'aide de tombeau attelé de deux chevaux.

— BOINQUET Louis-Jules, 25 ans, journalier; — PILLAS Louis-Adolphe, 28 ans, journalier; — MALHERBE Louis-Adolphe-Robert, 19 ans, carrier; — SIPIREAU Hippolyte-Florent, 30 ans, carrier; — TATINCLAUX Constant-César, 26 ans, carrier, demeurant tous cinq à Etréchy; 16 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

* * Le 8 de ce mois, vers neuf heures du matin, un grave accident s'est produit rue Basse de la-Foulerie, n° 13, dans les circonstances suivantes:

Le jeune Pruneau Louis, âgé de dix sept ans, ouvrier serrurier chez M. Imbault, travaillait à un étai fixé sur la trappe de la cave, quand, tout à coup, cette trappe, qui était en très-mauvais état, céda sous le poids du jeune homme, et celui-ci tomba à la renverse au fond de la cave, entraînant avec lui les débris de la trappe. La commotion qu'il reçut fut si violente qu'il resta plusieurs heures sans connaissance. Cependant, relevé immédiatement et transporté sur le lit du sieur Imbault, deux médecins furent appelés, mais ils ne purent d'abord soulager ce malheureux jeune homme, en proie à des crises nerveuses tellement fortes que six personnes avaient peine à le contenir; on fut même obligé d'avoir recours à la camisole de force pour éviter d'autres accidents. Jusqu'ici les médecins n'ont pu se prononcer sur l'état du malade, n'ayant aucune fracture ni blessure apparente.

La cause de cette chute est due à la vétusté de la trappe. Plusieurs fois déjà M. Imbault s'en était plaint à son propriétaire, lequel avait chargé son menuisier d'en faire la réparation. Il est bien regrettable qu'on ait attendu si tard.

* * Il est parfois des méprises vraiment étonnantes. En voici un exemple:

— bis. Je ne puis pas non plus lui en vouloir pour cela, puisque c'est une preuve de son bon cœur. Pourtant, je ne le cache pas, s'il le faisait pour un autre, je serais jaloux...

Le bon curé souriait en entendant les plaintes de l'aveugle.

— Allons, allons! fit-il, je vois qu'en somme vous et Pyrame vous vous entendez fort bien.

— Quant à ça, monsieur le curé, on ne peut mieux s'accorder. Entre nous, il n'y a jamais un mot plus haut que l'autre.

Depuis quelque temps, sans s'en apercevoir, l'aveugle ne faisait plus aucune différence entre le chien et une personne. Il l'élevait jusqu'à lui et le considérait comme son égal.

— C'est fort bien, dit le prêtre en s'efforçant de rester sérieux, je suis heureux que vous me donniez ce témoignage de la bonne conduite de Pyrame. Avez-vous revu le jeune berger depuis le jour où il vous a raconté les événements de sa vie déjà si tourmentée?

— Il y a quatre ou cinq jours qu'il est venu nous faire une visite à Pyrame et à moi.

— Vous le verrez probablement cette semaine?

— Bien sûr, monsieur le curé.

— Il faudrait lui dire de penser beaucoup à sa prière, afin qu'il puisse se la rappeler tout entière, si c'est possible.

EMILE RICHEBOURG.

(La suite du prochain numéro.)

XV

LA PRIÈRE DE L'ENFANT.

Un jour, le curé de Provenches vint demander à dîner à son confrère d'Oudincourt. Il tenait à lui parler d'Henri et à lui recommander cet enfant devenu son paroissien. Il eut le bonheur de trouver le curé Richard

Un habitant d'Etampes, jugeant que messieurs les bouchers de notre ville sont assurément trop exigeants pour le prix auquel ils vendent leur marchandise, fait depuis quelque temps, toutes les semaines, en chemin de fer, le voyage d'Angerville pour s'approvisionner de viande (il en achète même, dit-on, pour ses amis et connaissances). Or, mardi dernier, le complaisant commissionnaire revenait au pays avec un panier plein de gigots, de morceaux de veau, de bœuf, etc. Il était monté dans un compartiment où se trouvait aussi un voyageur muni d'un panier exactement semblable au sien. Le train s'arrête à Etampes, et prestement notre pourvoyeur en descendant, tenant à la main un panier dont il s'empresse, à la sortie, de déclarer le contenu à l'employé de l'octroi. — Voyons, dit l'employé. — Fatale erreur... cruelle métamorphose!... Le panier ne contenait que du raisin... magnifique, il est vrai, mais ne valant pas, certes, les frimands morceaux de viande que notre homme avait si bien choisis, sans réjouissance. Peu réjoui lui-même, l'infortuné voyait s'éloigner vers Paris le train porteur de ses victuailles et maugréait, en s'en allant, contre la méprise qu'il n'osa qualifier de libre échange.

La Société d'Horticulture de l'arrondissement d'Etampes se réunira dimanche prochain, 11 courant, à deux heures, dans la salle de la Mairie.

ORDRE DU JOUR.

- 1. — Lecture du procès-verbal de la séance dernière, et proclamation des membres nouveaux.
2. — Ratification des articles votés par la Commission, concernant la direction du jardin.
3. — Lecture de divers rapports sur les visites des jardins et les délégations aux Expositions.
4. — Un mot sur la Bruche du pois, et sur une maladie de la vigne, nouvelle dans notre localité.

Musée d'Etampes.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance de la Commission, du 24 septembre dernier.

Dons nouveaux : Tasse en porcelaine de Chine, ayant appartenu à M. de Laborde, créateur du parc de Méréville. — Don de M. A. Blavel, négociant à Etampes. Supplique au Roi, émanant de M. de Bouraine, ancien maire et sous-préfet d'Etampes; offerte par M. N. Levayer, propriétaire à Etampes. Dalle provenant d'un des cachots de la Bastille, donnée par Palloy à la famille de J.-G. Simonneau, sur les ruines mêmes de la forteresse. — Sur le marbre incrusté dans cette dalle est gravée la lettre adressée à la veuve du maire d'Etampes, par le Président de l'Assemblée nationale, le 25 mars 1792, l'an IV de la liberté. — Don de M. Alphonse Simonneau, de Joigny. Copie de la lettre du Président de l'Assemblée nationale :

A Paris, le 25 mars 1792, l'an IV de la liberté.

L'Assemblée nationale, Madame, a appris avec la plus vive douleur la mort de M. Jacques-Guillaume Simonneau, votre époux, Maire d'Etampes, massacré par des brigands qui s'opposaient à l'exécution de la loi. La mémoire de ce vertueux Magistrat du Peuple, qui a péri victime de son dévouement, vivra éternellement dans le cœur de tous les citoyens français; son nom sera toujours prononcé avec ce respect, cette vénération si justement dus à celui qui s'est sacrifié pour le maintien des lois.

L'Assemblée nationale profondément touchée de la conduite noble et courageuse de ce digne citoyen, qui n'a pas balancé un instant entre sa vie et son devoir, a déclaré qu'il a bien mérité de la Patrie, et Elle a décrété qu'il serait élevé, à l'endroit même où il a expiré sous les coups de ses assassins, un monument qui attesterait à la postérité la plus reculée la reconnaissance nationale.

Je m'empresse, Madame, d'après le décret de l'Assemblée nationale, de vous faire passer l'extrait de son procès-verbal et le rapport du comité de l'instruction publique sur les honneurs à rendre à la mémoire de M. Jacques-Guillaume Simonneau, votre époux.

Puisse, Madame, tout ce que les représentants de la nation ont fait pour illustrer à jamais le nom de ce citoyen généreux, adoucir vos peines et répandre dans votre âme les consolations dont vous avez besoin.

Le Président de l'Assemblée nationale, GENSONNE.

Marché aux bestiaux du 3 Novembre 1877.

Table with 3 columns: Amenés, Vendus, and prices for various livestock like Moutons, Taureaux, Vaches, Chevaux, Anes, Pores, Chèvres.

La foire d'Auneau, qui s'est tenue la veille de notre marché a paralyté la vente des bestiaux sur notre place; et si les arrivages ont été assez nombreux, on le doit uniquement à ce que des transactions n'avaient pu se conclure dans les foires des environs.

Espérons que notre foire de Saint-Martin, qui doit se tenir le 15 de ce mois, compensera le maigre résultat obtenu samedi dernier, car déjà bon nombre de places ont été retenues par les marchands de moutons.

LOUIS LEVY DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LEVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, les Samedi 1er et Dimanche 2 Décembre.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois. Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'avisier directement à son domicile à Paris.

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du GRAND-COURRIER. 12-3

On demande un Apprenti à l'imprimerie.

Théâtre d'Etampes.

Dimanche 11 Novembre 1877.

IMMENSE SUCCÈS

JEAN DACIER, drame en 5 actes de M. Ch. LOMON. Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 heures.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 31 Octobre. — BROSSONOT Jeanne-Marguerite-Thécle-Renée, place de l'Ancienne-Comédie. — 31. ROTTIER Alphonse-Théophile, rue Saint-Jacques, 49. Du 1er Novembre. — LÉCONGÉ Lucile-Françoise, rue Braban, 4. — 3. BIDOUON Emile-Marcel, place Notre-Dame, 4.

DÉCÈS.

Du 4 Novembre. — MARIN Alexandre-Jules, 1 mois, rue du Petit-Saint-Antoine, 2.

Pour les articles et faits non signés : AGU. ALLIEN.

Contre le VOL et le FEU 127, boulevard Sébastopol, Paris, ci-devant 119, même boulevard. Nous recommandons spécialement la maison DELARUE, ingénieur-mécanicien, fabricant de Coffres-forts tout en fer. Seule maison honorée de 25 médailles et de plusieurs diplômes d'honneur pour la supériorité de sa fabrication. Cette maison garantit ses caisses incombustibles et surtout inébranlables, ainsi qu'il a été constaté par grand nombre de certificats. — 127, boulevard Sébastopol, Paris, ci-devant 119, même boulevard. — Envoi franco d'albums. La maison offre à tous ses clients 90 jours et le franco d'emballage. 6-4

LE MONITEUR DES VALEURS A LOTS

EST LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui donne la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères.

Il est le plus complet

SEIZIÈME PAGE DE TEXTE

Le mieux renseigné

IL DONNE : Une revue de toutes les valeurs; — les arbitrages avantageux; — le prix exact des coupons; — les tirages; — la cote de la Bourse et de la Banque, etc., etc.

IL FAIT l'achat et la vente des valeurs cotées et non cotées au courtage le plus réduit et les paiements de coupons sans frais.

Le meilleur marché

Il ne coûte qu'UN FRANC par an. ON S'ABONNE : rue La Fayette, n° 46, à Paris.

Envoyer un franc en mandat ou timbres-poste. 6-3

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue St-Roch. — Paris. Prix de l'abonnement d'un an : Paris, 7 francs. Départements : 8 fr. 50

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE NOVEMBRE 1877.

- Récits historiques : Les Hôtes de Schamyl. Science en famille : Les Fleurs barométriques. Nouvelles : La Poupée. Histoire naturelle : Le Pain. Variétés : Un Théâtre à Londres en 1613. Nécrologie : Théodore Barrière. Bibliographie : L'Art de la lecture. Chronique : Histoire du mois.

Illustrations : Le Caucase. — Cour intérieure d'une maison circassienne. — L'Aoul de Darghy-Weddeno. — La Poupée. — Le Labourage. — Les Taillemiers. — Le Théâtre le Globe en 1613. — Portrait de M. Legouvé. — Une Soirée chez M. Colombat. — Travaux du Champ-de-Mars.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revallesièrre Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres. 30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des pommères, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combat depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gasalgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcères, mélancoles, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castle-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréchin, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 49,244 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 45,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gasalgie et irritation d'estomac, qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'exces de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 50; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revallesièrre enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revallesièrre chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 240 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — DÉPÔTS à Etampes, chez THÉLASSAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIFFON, épicière, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 2, rue Castiglione, Paris.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux ABELLES au chef-lieu de l'arrondissement.

MODIFICATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^{re} Jean-Charles-Edouard DEMONTS et son collègue, notaires à Paris, le seize octobre mil huit cent soixante-dix-sept, portant cette mention : Enregistré à Paris, onzième bureau, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-dix-sept, folio 96 verso, case 2. Reçu trois francs soixante-quinze centimes. Signé : Leblond :

M. Karel-Juriaan VIEHOFF, ancien officier de marine, demeurant à Bruxelles (Belgique), rue de la Loi, numéro 163;

Et M. James-Adolphe MATTHIESSEN, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue de Vienne, numéro 5;

Ont déclaré modifier les statuts de la société commerciale en nom collectif dite « La Tourbe » existant entre eux sous la raison sociale « J. MATTHIESSEN et COMPAGNIE » dont le siège est à Paris, rue de Vienne, numéro 5, et constituée aux termes :

1^o D'un acte sous seing privé en date, à Paris, du vingt-deux août mil huit cent soixante-quatorze, enregistré à Paris, le vingt-six du même mois, folio 136 verso, case 6, par le receveur qui a perçu trois francs soixante-quinze centimes, et publié;

2^o Et d'un acte reçu par M^{re} Agnès Démons et son collègue, notaires à Paris, le seize mai mil huit cent soixante-seize, enregistré et publié;

En ce sens que : MM. VIEHOFF et MATTHIESSEN pourront désormais se servir de la signature sociale, non plus seulement conjointement mais séparément, sans pouvoir en user en dehors des besoins de la Société, à peine de dommages et intérêts et de nullité des engagements contractés, et aussi qu'ils gèreront et administreront soit conjointement soit séparément, l'un à défaut de l'autre, toutes les affaires de la Société.

Expéditions de l'acte du seize octobre mil huit cent soixante-dix-sept ont été déposées, savoir :

Au greffe du Tribunal de commerce de la Seine, et au greffe de la Justice de paix du huitième arrondissement de Paris, le dix-neuf octobre mil huit cent soixante-dix-sept;

Au greffe du Tribunal civil d'Etampes (Seine-et-Oise), et au greffe de la Justice de paix du canton de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), le huit novembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Ces deux derniers dépôts faits attendu que la Société est propriétaire d'une tourbière qu'elle exploite au Saussaye, commune d'Illeville (Seine-et-Oise).

Pour extrait : DÉMONTS.

Étude de M^{re} BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

PURGE LÉGALE.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : Suivant exploit du ministère de Legros, huissier à Etampes, en date du neuf novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Il a été,

A la requête de :

- 1^o M. Adrien-Sulpicien POISSON, propriétaire, demeurant à Etampes, rue du Perray;
2^o M. Hippolyte BABAUT, marchand de plâtre, et madame Marie-Louise LUCAND, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Etampes, route de Dourdan;

Pour lesquels domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5, en l'étude de M^{re} Bouvard, avoué près le Tribunal civil de première instance de ladite ville, y demeurant;

Notifié copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, en son parquet au Palais de Justice de ladite ville;

De l'expédition dûment signée, scellée et enregistrée, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, le huit novembre présent mois, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^{re} Bouvard, avoué des requérants, et ce pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles ci-après, de la copie collationnée, de lui signée et enregistrée, des expéditions de trois contrats aux minutes de M^{re} Daveluy, notaire à Etampes, en date des vingt-sept octobre et deux décembre mil huit cent soixante-seize, enregistrés, contenant vente par M. Antoine Bourdon, ancien marchand de bois, cultivateur, demeurant à Etampes, place de l'Hôtel-de-Ville, des pièces de terre ci-après, sises terroir d'Etampes, savoir :

Premièrement. — A M. Poisson : Par acte du vingt-sept octobre mil huit cent soixante-seize : Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares, au champier du Mâchefer; section B, numéro 934 du cadastre;

Moyennant, outre les charges, la somme de cinq cent cinquante francs de prix principal.

Par acte du deux décembre mil huit cent soixante-seize : 1^o Soixante-seize ares cinquante-six centiares, au champier du Mâchefer; section B, numéro 934 du cadastre;

2^o Douze ares soixante-seize centiares d'après le titre, même champier; section B, numéros 901 et 902 du cadastre;

Moyennant, outre les charges, la somme de mille sept cents francs de prix principal.

Deuxièmement. — Aux époux Babault : Par acte du deux décembre mil huit cent soixante-seize : 1^o Trente huit ares vingt-huit centiares, champier du Mâchefer; section B, numéros 1012 et 1013 du cadastre;

2^o Quarante-quatre ares soixante-six centiares, au champier de Guinette, près la ferme; section B, numéro 1738 du cadastre;

3^o Cinquante-un ares sept centiares, champier de l'Orme-au-Nain; section B, numéro 871;

4^o Cinquante-un ares sept centiares, champier de Guinette, section B, numéro 1152.

5^o Un hectare vingt-sept ares soixante-dix centiares, champier du Larry; section B, numéro 1181;

6^o Un hectare quatorze ares vingt-trois centiares, au champier de l'Orme-au-Nain; section B, numéro 147;

Moyennant, outre les charges, la somme de sept mille francs de prix principal;

Sur laquelle copie collationnée le greffier a dressé un extrait desdits contrats de vente contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 2194 du Code civil, lequel a été immédiatement inséré au tableau à ce destiné, dans l'auditoire du Tribunal, pour y rester exposé le temps voulu par la loi;

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires étaient, outre le vendeur :

Cléopâtre-Angélique Leconte veuve Casimir Chevallier; — Charles Leconte, et Scolastique Brunet, son épouse.

Acquisition Babault : Art. 1^{er}. Eloï Robier. Art. 2 et 6. Pauline Bascher, veuve François Marion.

Art. 3. Jean-Joseph Lemaire, et Marguerite Durand, son épouse. Art. 4. Pierre-Etienne Duperche, et Marie-Thérèse Dupuis, son épouse.

Art. 5. Charles-Jean-Baptiste Bioche-Delisle, et Adélaïde Olympe Rotrou, son épouse.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que cette notification lui était faite pour qu'il ait à prendre dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable, et que, passé ce délai, les immeubles acquis par les requérants seraient et demeureraient affranchis de toute hypothèque légale.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus des requérants, ils feront publier la présente notification conformément à la loi.

Pour extrait, Signé, BOUVARD.

(3) Étude de M^{re} CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de M^{re} SARALIER DE BENAC, Notaire à Clermont-Ferrand, rue Notre-Dame-du-Port, n° 12, Commis à cet effet,

D'UN JARDIN

Sis à Clermont-Ferrand, quartier Saint-Alyre, DÉPENDANT

De la succession de la dame BERTRAND, née LOUISE DUBOURGNOUX.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 2 Décembre mil huit cent soixante-dix-sept, Dix heures du matin.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix juillet mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et signifié ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence, de :

Madame Annette BOUSSE, veuve en premières nocces de M. Jean-Auguste LAMAZIERES, épouse en secondes nocces de M. Auguste-Louis-Charles DESBAINES, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, avec qui elle demeure à Milly, et dudit M. Desbaines, pour assister et autoriser la dame son épouse ;

Ayant pour avoué M^{re} Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de : 1^o M. Jean-Baptiste-Agricole Bertrand, propriétaire-rentier, demeurant à Milly ;

2^o M. Louis Bousse, négociant en horlogerie en gros, demeurant à Rio-de-Janeiro (Brésil), quai des Ourives, numéro 106 ;

Ayant pour avoué M^{re} Bouvard, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

Procédé, le Dimanche deux Décembre mil huit cent soixante-dix-sept, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^{re} Saralier de Benac, notaire, demeurant à Clermont-Ferrand, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Un JARDIN clos de murs servant de séchoir, avec un petit bâtiment à usage de buanderie, n'ayant qu'un rez-de-chaussée, d'une contenance totale de deux cent quarante-deux mètres, numéro 234 partie, de la section O du plan cadastral, le tout sis à Clermont Ferrand, quartier Saint-Alyre (Puy-de-Dôme) ; tenant au midi la rue Chauffour sur laquelle est l'entrée, au nord un ruisseau, au levant le jardin du sieur Sarrazin, au couchant celui du sieur Aubier.

Ce Jardin est loué, sans bail écrit, moyennant soixante dix francs par an.

Mise à prix, cinq cents francs, ci 500 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le cinq novembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Pour original, Signé, CHENU.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes, En l'étude de M^{re} CHENU, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

En celle de M^{re} BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

A Clermont-Ferrand,

En l'étude de M^{re} SARALIER DE BENAC, notaire, dépositaire du cahier des charges,

A Milly,

En l'étude de M^{re} SERGENT, notaire, dépositaire des titres de propriété ;

En celle de M^{re} BUISSON, notaire ;

Et sur les lieux, pour visiter l'immeuble.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le huit novembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio 53 recto, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DELZANGLES.

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE PAR ADJUDICATION En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes.

Le Dimanche 26 Novembre 1877, à midi, — Premièrement — GRANDE PROPRIÉTÉ A Etampes, rue de la Boucherie, n° 25, Servant autrefois d'auberge AU BON LABOUREUR

Mise à prix..... 10,000 fr.

— Secondement — MAISON A Etampes, place du Cloître-Notre-Dame, n° 4.

S'adresser, pour tous renseignements : Audit M^e HAUTEFEUILLE, notaire.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes,

Le Dimanche 18 Novembre 1877, à midi, D'UNE

MAISON

Sise à Etampes, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 2,

DÉPENDANT de la succession de M. BONNEAU.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE 24 JUIN 1878.

S'adresser audit M^e DARDANNE, notaire. 2-1

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

A LOUER

A L'AMIABLE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS, AU GRÉ DES AMATEURS,

Pour entrer en jouissance au 23 Avril 1879,

— Premièrement —

LA PETITE FERME DE ROINVILLIERS

Contenant environ 24 hectares;

— Secondement —

ET 13 HECTARES DE TERRE

Sis à Quincampoix, commune d'Abbéville.

Appartenant à M. THOMAS et à Madame Veuve THOMAS. S'adresser, à Etampes, à M. THOMAS, rue Saint-Jacques, n° 25, et à M^e DARDANNE, notaire. 2-1

Etude de M^e BRISEMURE, notaire à Pithiviers, Successeur de M^e MEUNIER.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e BRISEMURE, Notaire à Pithiviers,

Le Dimanche 2 Décembre 1877, à midi,

1^o. Grande et belle Maison bourgeoise, Sise à Pithiviers, Mail Ouest.

Mise à prix..... 30,000 fr.

2^o. Maison de campagne près Pithiviers, Corps de ferme, Terrain planté d'arbres et de vignes, contenant 2 hectares, clos de murs.

Mise à prix..... 14,000 fr.

3^o. Lot de terre, sis à Ramoulu, contenant 9 hectares, en 31 pièces.

Revenu : 680 francs.

Mise à prix..... 16,000 fr.

S'adresser, à Pithiviers :

Soit à M^e BRISEMURE, notaire dépositaire des titres et du cahier des charges;

Soit à M^e THOMAS, notaire.

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL,

Sur des mises à prix s'élevant à 110,000 fr.,

4 Lots de terre, contenant 52 hectares, sur les communes de Ramoulu et d'Engenville.

Revenu : 4,000 fr.

S'adresser à M^e BRISEMURE, notaire à Pithiviers. 2-1

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 1^{er} novembre au 7 inclus.

Table with columns: NOMS des Bouchers et Charcutiers, Taureaux, Boufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, TOTAL. Rows list various butchers and their counts for each animal type.

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NARGASSIES.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

OBJETS DE CULTURE ET MOBILIERS

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation,

A ORMOY-LA RIVIÈRE, AU DOMICILE DE M. LELONG, CULTIVATEUR,

Le Dimanche 11 Novembre 1877, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION:

Un bon Cheval et ses harnais, une Voiture de culture, Charrue, Herse, Rouleau, Echelle, Fourrage,

Paille, Fumier, et autres objets de culture. Hache, Farinier, Horloge, Baratte, Marmite et autres objets de ménage.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

DOMAINE D'ORSONVILLE

(Seine-et-Oise.)

Le Lundi 19 Novembre 1877, à midi, M^e Lancelin, notaire à Ablis, procédera, au château d'Orsonville, (station d'Ablis - Paray), à la Vente aux enchères de la

Coupe de Taillis à faire sur 8 hectares 66 ares 74 centiares, et de 538 Arbres de futaie, le tout divisé en 4 lots.

S'adresser, pour tous renseignements, au château d'Orsonville, ou audit M^e LANCELIN, notaire.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

EN UN OU DEUX LOTS, AU GRÉ DES AMATEURS,

LA

FERME DE MÉROBERT

COMPRENANT

Vastes Bâtimens d'habitation et d'exploitation

Situés au bourg de Mérobert

(Seine-et-Oise)

Et 90 hectares de terres de première qualité, En 5 pièces, autour des bâtimens.

Empaillemens et Fumiers en grande quantité.

S'adresser à M^e PAULMIER, notaire à Orléans, place du Martroi, n° 8. 4-2

Etude de M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} Janvier 1878,

LE MOULIN RICHARD

Monté de deux paires de meules,

2 hectares de dépendances,

Dans Lardy, sur la Juine.

S'adresser, soit au Régisseur du château du Ménéil-Voisin, soit audit M^e DEGOMMIER, notaire. 2-2

FONDS DE BOULANGERIE

A CÉDER

Avec grandes facilités de paiement.

Joli quartier de Paris. — Cuisson garantie : 3 sacs 1/4. Pains de fantaisie : 200.

Prix demandé..... 60,000 fr.

Pour renseignements, s'adresser à M. CHARTON, faubourg Saint Jacques, n° 2, à Etampes.

ANC^o M^o MERCIER, LITZELMANN & THUILLIER s'occupant exclusivement de

VENTE ET ACHAT

DE

FONDS DE BOULANGERIE

Paris et la Province.

MERCIER, ROUBY & HENRIOT

ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS

9, Rue Sauval (près la Halle au Blé)

— PARIS —

25-14

HALLE DE PARIS.

Farines. — 7 Novembre 1877.

Restant de la veille..... 1.645 05

Arrivages du jour..... 47 25

Total..... 1.692 30

Ventes du jour..... » »

Restant disponible..... 1.658 60

Prix moyen du jour..... 44 fr. 95 c.

Grains.

Blés du rayon..... 31 00 à 31 50

Orges de Beauce..... 23 00 à 25 00

Escourgeons..... 20 50 à 22 50

— grises..... 22 75 à 23 00

— grises..... 19 50 à 20 50

Le tout aux 100 kil. franco gare Paris.

Pailles et Fourrages.

La Chapelle, 7 Novembre. 1^{re} q^{te} 2^e q^{te} 3^e q^{te}

Foin..... 50 à 52 45 à 47 41 à 43

Luzerne..... 42 à 44 39 à 41 35 à 37

Regain de luzerne..... 35 à 37 32 à 34 29 à 31

Paille de blé..... 28 à 30 25 à 27 22 à 24

Paille de seigle..... 26 à 28 23 à 25 20 à 22

Le tout aux 104 bottes, dans Paris.

CHARBON DE TERRE

J. ROUSSEAU ET E. MAYENCE

A Gosselies Courcelles, près Charleroi (Belgique).

Prix du wagon de 10,000 kilogr.

rendu aux gares d'Etampes et environs.

Gros houille 1/2 grasse sup^{re}, de Charleroi. 430 fr.

Gros houille 1/2 grasse, 2^e qualité..... 410

Gailloterie 1/2 grasse supérieure, de Charleroi. 410

Gailloterie 1/2 grasse, 2^e qualité..... 390

Ces charbons sont les plus estimés pour foyers domestiques.

Pour le commerce et l'industrie, il est accordé des remises suivant l'importance des besoins.

Conditions de paiement à fixer. Charbons de toute nature.

Affranchissement pour la Belgique par timbre de 30 centimes.

CHASSELAS doré, plants enracinés, à 30 et 50 c. en pots et en paniers à 1 fr. 50 et 2 fr. (extra). 200 variétés des plus beaux raisins.

ROSE CHARMEUX *, viticulteur à THOMERY (Seine-et-Marne). — Catalogue. 2-2

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

Résumé de chaque numéro : Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit

Receettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.

Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.

Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés

Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

Ancienne Maison PICHELIN Frères

PICHELIN-PETIT & FILS & C^{ie}

SUCCESEURS

à LA MOTTE-BEUVRON (Loir-et-Cher)

FABRIQUE D'ENGRAIS et Produits chimiques agricoles

Engrais de La Motte : Phospho-Guano, Phosphates, Superphosphates, etc., etc.

21 Médailles d'Or et d'Argent aux Concours régionaux et nationaux de 1850 à 1877

DIPLOME DE 1^{re} CLASSE, ORLÉANS 1876

MÉDAILLE D'HONNEUR DE 1^{re} CLASSE, ACADEMIE NATIONALE 1876.

Vente sur Garantie d'analyse.

Représentés par : M. MATHIEU-LIMET, à Etampes; — CHENU FILS, à Angerville; — BESNARD FILS, ingénieur, à Marolles-en-Hurepoix. 18-10

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION du Guano du Pérou 99, FAUBOURG POISSONNIÈRE 99, PARIS Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO C^o LIM^o. NOUVEAUX CONCESSIONNAIRES DU GUANO DU PÉROU en vertu du contrat du 7 Juin 1876. VENTE SELON L'ANALYSE Tarif Réduit. DÉPÔTS EN FRANCE: Bordeaux, Dunkerque, Metz, Nantes, etc.

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows list various commodities and their prices.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 3 au 9 Novembre 1877.

Table with columns: DÉNOMINATION, Samedi 3, Lundi 5, Mardi 6, Mercredi 7, Jeudi 8, Vendredi 9. Rows list financial instruments like Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 10 Novembre 1877.

Fait pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposeé ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 10 Novembre 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes compris. A Etampes, le 1877.